



## PETIT ARGUMENTAIRE

### MNE REpond A QUELQUES QUESTIONS QUI REVIENNENT SOUVENT AU SUJET DU LOUP ET DE L'ÉLEVAGE

#### A quoi sert le loup ?

Au regard des études qui ont été faites dans le monde, le loup joue un rôle de **régulateur** de la faune sauvage dans les écosystèmes.

Toutefois, en France, contrairement au *Yellowstone* (parc des Etats-Unis), le rôle du loup dans les écosystèmes est **mal connu** par **manque** de recherche concernant son rôle par rapport à la faune sauvage et la forêt.

On suppose qu'il **favorise la dispersion** des espèces-proies dans les forêts, et qu'il peut même **réguler** et **diminuer** la taille des populations de cervidés, cependant le seul programme qui existe en France est le **programme prédateurs-proies** dirigé par l'**ONCFS** (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage). Ainsi, pour en savoir plus quant au rôle du loup sur les écosystèmes, l'association **MNE** pense qu'il faudrait faire un **suivi scientifique** beaucoup plus large, **recenser** par exemple les populations des espèces-proies avant la venue du loup et après son retour.

#### Les éleveurs n'ont pas à se plaindre, ils sont indemnisés des dégâts non ?

Même si les éleveurs sont **en partie indemnisés**, les attaques provoquent un **traumatisme** chez eux équivalent à une **intrusion** dans leur vie. De plus, les indemnisations sont basées sur un forfait qui est souvent **inférieur** à la valeur de chaque bête.

Pour donner un exemple : en 2017 en plaine, un bélier récemment acheté (environ **700€**) est mort suite à une attaque. Le forfait d'indemnisation pour un bélier correspond en moyenne à **300€**, l'éleveur doit alors **payer le reste lui-même** (soit 400€ à sa charge).

De plus, concernant les bêtes qui **avortent dans les mois suivant l'attaque**, l'indemnisation (qui équivaut à l'indemnisation de pertes dites « indirectes ») est **insuffisante** par rapport à la **perte** subvenue (0.80€ par animal constituant le troupeau attaqué, plafonné à 300 animaux).

#### Il suffit de mettre des protections non ?

Le sujet est plus complexe que « il suffit de mettre des protections ». Tout d'abord, il n'existe **pas qu'une seule mesure de protection appropriée à toutes les exploitations**, plusieurs peuvent être utilisées en fonction des **spécificités**

de chaque parc d'une exploitation. Ces mesures peuvent être **coûteuses** et demander un **temps** d'entretien **important**. Comment gérer ce besoin nécessaire qui ajoute un travail **colossal** aux éleveurs ? Suite à deux années de suivi d'une **clôture 6 fils**, nous estimons que l'installation, l'entretien et la vérification des mesures de dissuasion amènerait à une surcharge **de 6h de travail/jour** pour les éleveurs (pour une surface d'herbage moyenne de 59 ha). Pour rappel ; un éleveur qui voudrait anticiper l'arrivée du loup **n'aura pas le droit** à une aide financière s'il n'a pas encore été **attaqué (hors cercle 1 et 2)**.

#### Pourquoi les éleveurs ne mettent pas de chiens de protection (dans le contexte de plaine) ?



Cette question rejoint celle d'avant, chaque parc a un contexte différent (et possède donc ses **spécificités**). En montagne, il est parfois possible d'intégrer plusieurs chiens de même

race dans un parc pouvant contenir de **300 à 4000** brebis. En plaine, **cela est différent**, les élevages de brebis sont plus **dispersés** ; il va y avoir 30 brebis à un endroit, 50 à un autre etc... Ce qui nécessitera la présence d'un plus grand nombre de chiens contrairement aux parcs de montagne.

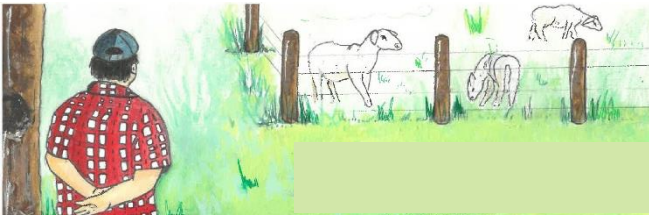
Le second problème du contexte de plaine est que, contrairement à la montagne où les brebis sont souvent **isolées**, les parcs se situent souvent **près des habitations**, engendrant des nuisances sonores suite aux aboiements des chiens.

De plus, avoir des chiens de protection **oblige** les éleveurs à avoir des parcs qui soit **100% hermétiques** afin d'éviter la divagation des chiens. En contexte de plaine, l'idée de mettre des



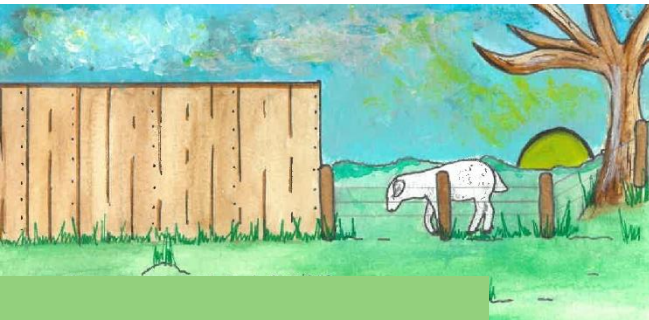
chiens de protections est pertinente à condition que le nombre de brebis par lot soit important (supérieur à 300 brebis) et que les parcs de pâturage soient hermétiques.

### Pourquoi n'y a-t-il plus autant de bergers qu'autrefois avec les troupeaux ?



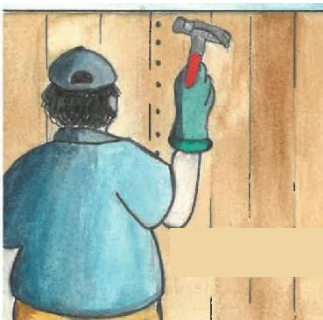
La raison est que, actuellement, les troupeaux sont plus **grands**, conséquence d'une **augmentation** de notre population et surtout à notre façon **de choisir et consommer** de la viande, en rapport également avec la **mondialisation** (concurrence obligée vis-à-vis de l'importation de viande venant d'autres pays comme la *Nouvelle-Zélande* à des prix très bas).

En montagne, le pastoralisme représente **la plupart du temps**, l'activité **principale** de l'éleveur (qui consiste à faire paître ses brebis en estive).



En plaine, les éleveurs sont souvent en **polyculture** (céréales, maraîchage et élevage), ils ne peuvent donc pas passer **tout leur temps** avec les brebis (activités supplémentaires). Pour répondre à ce temps de travail supplémentaire, l'état a mis en place les « aides bergers ». Mais ce renfort demande une amélioration notamment pour aider les « petites » exploitations et garantir une aide financière sur le long terme (renouvellement des contrats).

### Pourquoi ne pas mettre des clôtures de 2m de haut qui fonctionnent bien en Italie ?



Les clôtures de 2m de haut ne répondent pas à **tous les critères** :

Esthétiquement, elles représentent un **impact visuel important** dans le paysage de plaine, composé en grande partie par des **vergers** et du **sylo-**

**pastoralisme**. De plus, avec un minimum de **15€/mètre** linéaire, elle constitue un **coût** très important.

Après une visite en Italie effectué par **FNE (France Nature Environnement)** afin d'étudier ces clôtures, il en est ressorti qu'elles n'étaient pas **présentes partout** (principalement dans les parcs de nuit).

Certains éleveurs italiens, en réponse à la question « *Pourquoi mettez-vous des clôtures de 2m de haut ?* » ont répondu que c'est parce que « *Les français mettent ça.* ». En **conclusion**, on ne sait pas vraiment d'où vient l'idée de ces clôtures et la pertinence de ce type de mesure (ratio prix/efficacité discutable).

### Est-ce que le loup va finir par attaquer les humains ?

Il y a déjà eu des **cas d'attaque** de loup sur l'homme lors d'épidémie de rage et plus rarement « hors rage ».

Chaque individu loup est **différent**, on ne peut jamais **prévoir à 100%** le comportement d'un animal, il est donc impossible de **confirmer** qu'un loup ne s'attaquera jamais à un humain. Toutefois, un fait : en Italie, malgré une population de **3000 loups**, **aucune nouvelle attaque** sur l'Homme n'a été recensée.

### Et pourquoi la présence du loup en plaine pose problème alors qu'il existait historiquement une cohabitation entre le loup et les élevages ovins ?

Une **cohabitation apaisée** n'a **jamais** existée, une **tolérance** était présente mais historiquement l'Humain a quand même **éradiqué** le loup en *France*.

### On a entendu parler de loups hybrides, qu'est-ce que c'est, combien il y en a et quelle est la différence avec le loup « pur » ?

L'**hybridation** du loup dont on parle correspond au **croisement** entre un chien et un loup. Cette hybridation remonte au **néolithique** à partir du moment où l'Homme a décidé de **domestiquer** le loup et de faire des croisements. Aujourd'hui les scientifiques parlent de **degrés** d'hybridation chez le loup (un tel ou un tel loup va se rapprocher plus ou moins génétiquement du chien). Toutefois, dans la nature, un loup **hybride** peut se **comporter** comme un loup « **pur** » et inversement.

En *Italie*, on sait qu'il y a au moins **10%** de loup hybride. Il semblerait qu'il y ait également des loups hybrides en *France* mais en **minorité** par rapport aux loups « purs ». Des **analyses** sont faites par l'**ONCFS** afin de déceler les cas d'hybridation, toutefois **s'attarder** sur le cas de l'hybridation représente une **perte de temps** par rapport à des problèmes plus **graves** (comme la protection des troupeaux).

En France, la problématique du loup hybride est liée à son **statut** qui **diffère** de celui des loups « purs ».

En effet, les loups hybrides **ne sont pas protégés** au regard de la **loi** contrairement aux loups « purs ». Dans ce contexte-

ci, le problème apparaît lorsqu'il faut différencier un loup hybride d'un loup « pur » durant une action de tir (**différenciation très complexe**).

Pour le cas de l'hybridation, MNE se fie aux **études** et aux **suis** de l'ONCFS (<http://www.oncfs.gouv.fr/Espace-Presse-Actualites-ru16/L-hybridation-du-loup-en-France-Un-phenomene-tres-amp-nbsp-news1940>)

### Est-ce que le loup a été réintroduit en France ?

NON, le loup n'a pas été réintroduit. Capable de parcourir des milliers de kilomètres pour se disperser, il peut arriver sur un territoire sans pour autant avoir colonisé celui par où il est passé (dispersion dite en « tâche d'huile »). Le loup que nous avons en France a **recolonisé** « tout seul » une partie du territoire français à partir du **massif alpin** côté **italien**.

### Pourquoi l'éleveur laisse-t-il souffrir sa brebis mourante blessée par le loup plutôt que de l'achever ?

Lorsqu'un éleveur identifie une brebis **blessée** et mourante, il doit appeler l'ONCFS afin d'effectuer un **constat**. L'éleveur n'a donc **pas le droit** « d'abattre » sa brebis **avant** l'expertise, dans le cas contraire, il ne **serait pas indemnisé** (car la brebis ne serait alors pas comptée dans les attaques du loup). L'expertise est **semblable** à une scène de crime où la **police** est remplacée par l'ONCFS dans le cas présent.

### Pourquoi Meuse Nature Environnement n'est pas opposée aux tirs de défense simples et renforcés ?



Le loup peut être **perturbé** par un simple flash d'appareil photo (constaté par MNE avec ses propres appareils photos) et, d'après la bibliographie, il est capable **d'identifier les zones à risques**.

A partir de ce « constat », MNE pense qu'une **expérience négative** (attaque de défense de chien, coup de jus dans une clôture, tirs d'éducation) aux alentours des parcs et des troupeaux est un moyen de **protéger les troupeaux et également le loup**. En effet, MNE ne veut pas de **prédation** autour des troupeaux et préconise donc d'instaurer une

« **crainte** » autour de ceux-ci. En parallèle, l'association suggère de laisser le loup dans son milieu naturel où sa présence est **justifiée** (forêt) et ainsi **retirer les tirs au-delà de l'environnement immédiat des parcs**. MNE demande également le **piégeage** à but scientifique à l'aide de pièges **non-létaux** à côté des parcs de brebis afin de **1-** infliger un traumatisme léger au loup et de **2-** lui installer une balise GPS, gérée par la suite par l'Etat (note : *CPNB*), afin de suivre son comportement. Enfin, l'objectif est de laisser en paix le loup dans les zones hors-élevage.

### Pourquoi le loup s'approche-t-il des habitations ?

Il peut y avoir trois raisons à cela, tout d'abord l'aire de répartition du loup augmente, il s'étend et peut donc coloniser des zones où des habitations sont présentes. Ensuite, parce que c'est près des habitations que se



trouve le plus de nourriture, et quand on parle de nourriture on ne parle pas des humains, mais de toutes les proies qui peuvent être proches des habitations des humains, qui, pour le loup, sont une partie intégrante de la nature sauvage.

Toutefois, encore dans ce cas-là il y a une différence entre le contexte de plaine et le contexte de montagne : en montagne, les troupeaux commencent à être protégés de façon efficaces, obligeant le loup à se nourrir des espèces sauvages (chamois, cerfs, mouflons, sangliers, etc.).

### Vous êtes pour ou contre le loup ?

Nous sommes avant tout contre la prédation sur les troupeaux domestiques. Meuse Nature Environnement est une association de **protection de l'environnement** et respecte les **directives européennes**, en effet, MNE rappelle que le loup est une **espèce protégée**. Toutefois, MNE défend aussi l'élevage paysan pour son rôle dans la **biodiversité** (sauvegarde des haies, vergers, sylvo-pastoralisme) et en aucun cas ne **favorisera une espèce au détriment des autres**.

Pour plus d'information :  
[www.loup-elevage-plaine.fr](http://www.loup-elevage-plaine.fr)